CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES VÉTÉRANS

RÈGLEMENT

- ARTICLE 1 : Le championnat par équipes Vétérans est réservé aux licenciés du Pas-de-Calais de cette catégorie, Dames et/ou Messieurs.

- ARTICLE 2 : Les équipes sont composées de deux ou trois joueurs (Dames ou Messieurs le nombre de féminines dans une équipe n'est pas limité). Ordre des parties d'une rencontre : A contre X, B ou C contre Y ou Z –Double, A contre You Z, B ou C contre X.

- ARTICLE 4 : Si un club n'inscrit qu'une seule équipe dans ce championnat, tous les vétérans licenciés dans cette association peuvent y participer.

- ARTICLE 5 : Si un club inscrit plus d'une équipe, la règle générale du brûlage s'applique aux joueurs des différentes équipes.

- ARTICLE 6 : Toutes les équipes qui le souhaitent peuvent participer à la journée des titres.

- ARTICLE 7 : Les rencontres ont lieu à la convenance des équipes de la poule, sous forme de rassemblement ou de rencontres individuelles.

- ARTICLE 8 : A la convenance des équipes, une rencontre peut être avancée.

- ARTICLE 9 : Les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire de la fiche n° 12 et doivent être retournées accompagnées du règlement des droits d'engagement au secrétariat du comité départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

- ARTICLE 10 : En fonction du souhait des équipes engagées, le championnat des Vétérans peut se dérouler en une ou deux phases. Dans ce dernier cas, de nouvelles équipes peuvent s'engager lors de la seconde phase en acquittant les droits d'inscription réduits (fiche n° 13).

- ARTICLE 11 : Les feuilles de rencontre doivent être retournées au secrétariat du Comité départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

Nota : le responsable du championnat Vétérans, adapte le déroulement du championnat en fonction des souhaits de la majorité des équipes qui y participe.